

Réunion du 21 décembre 2023 au 22 décembre 2023

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Mobiliser les programmes gérés au niveau européen et les faire connaître****S300**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional le 19 octobre 2023,**CONSIDERANT** l'avis du CESER**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au budget primitif 2024 d'une dotation de 1 040 000 euros d'autorisations d'engagement et de 1 066 449 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme S300 - Mobiliser les programmes gérés au niveau européen et les faire connaître.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs